



Prolongation visa pendant l'accouchement d'un parent étranger

Par **Fatiha amel**, le **04/11/2017** à **00:53**

Bonsoir ,

Je suis enceinte de 7 mois et mon mari travaille ici en France depuis 6 mois.

Je voudrais accoucher ici au près de lui seulement que mon visa de circulation va expirer le début du mois programmé pour mon accouchement. Je voudrais savoir ce que, dans ce cas là, on peut demander ? prolongation de mon visa auprès de la préfecture juste le temps d'accoucher et de pouvoir voyager avec mon bébé ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **04/11/2017** à **08:41**

Bonjour,

Vous êtes mariés mais est-ce que votre mariage a eu lieu e France ou non ? Si oui, vous pouvez demander un visa à titre de conjoint. Si non, il vous faut d'abord faire transcrire votre mariage par les service de l'immigration à Nantes. Si l'un de vous deux est français, cela pourrait être rapide mais si vous n'êtes, ni votre mari ni vous, français, ce sera un peu plus long. Dans ce dernier cas votre enfant, même né en France, ne sera pas automatiquement de nationalité française, le "droit du sol" n'existe pas en France.

Par **youris**, le **04/11/2017** à **09:39**

bonjour,

vous pouvez vous renseigner à la préfecture mais je ne crois pas que le fait de vouloir accoucher en france soit un motif pour prolonger votre visa.

par contre votre mari peut faire une demande de regroupement familial.

salutations

Par **Fatiha amel**, le **04/11/2017** à **14:35**

Bonjour ,

merci pour vos réponse ,mon mari est algérien ,on est marié en algérie et il ne pourra pas faire le regroupement familiale qu'après un an c'est a dire 12fiche de paye d'après ce qu'on lui a di à là préfecture de lille car il est sur Lille .je peux renouveler mon visa mais vu que je me suis inscrit à l'hôpital j'ai des rendez vous chaque mois donc je ne pourrai pas descendre en Algérie pour le faire surtout qu'ils m'ont programmer mon accouchements le 18janviers et mon visa expire le 19janvier .cest pour cette raison je me dis es que dans ce cas là j'aurai une prolongation juste après l'accouchement auprès de la préfecture et après redescendre et renouveler mon visa en attendant le regroupement familiale .(mon mari a un appartement et un travail stable ,il a pour le moment 6fiche de paye) et moi je suis algérienne .

Si mon visa ne sera pas prolonger ,es que mon mari pourra demander à ce moment le regroupement familiale ? Pour rester au près lui et ne pas être obliger de redescendre ??